



PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE ARES

Pièce n°4.2.2 – Document graphique : planche 2 (sud)


Echelle : 1/5 000°

Avril 2022

P.L.U. approuvé par délibération du Conseil Municipal du 27 avril 2017
 Modification n°1 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du :

Vu pour être annexé à la décision municipale en date du

Le Maire,



Légende

- Zone et secteur
- Espace boisé classé
- Espace à planter
- Emplacement réservé
- Ensemble boisé protégé (L.151-19 CU)
- Périmètre bâti protégé (L.151-19 CU)
- Elément bâti protégé (L.151-19 CU)
- Arbre protégé (L.151-19 CU)
- Alignement d'arbres protégés (L.151-19 CU)
- Règles d'implantation des constructions

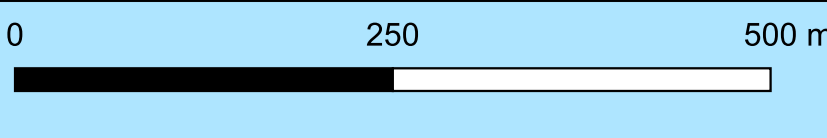


TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	Objet	bénéficiaire	Surface en m2
1	Supprimé		
2	Elargissement de la rue Albert Morange sur 2 m pour l'alignement des parcelles sur la voie	Commune	128
3	Elargissement de la rue Aristide Briand sur 3 m pour l'alignement des parcelles sur la voie	Commune	64
4	Elargissement de la voirie communale n°4 à 12 m	Commune	244
5	Création d'une raquette de retournement (rayon 11m)	Commune	379
6	Création d'un carrefour sur la RD 3 à l'angle de l'avenue de la Libération et du boulevard l'Aérium	Commune	452
7	Création d'un carrefour sur le lieu-dit Perrey	Commune	790